

Timides amendes pour les sacs noirs

Une semaine après la mise en place de la nouvelle taxe des déchets, les Communes commencent doucement à sanctionner

La tolérance zéro attendra. Hier encore, 50% des sacs à ordures déposés à Lausanne étaient non conformes, et laissés sur place comme annoncé. En revanche, la Ville a reporté à jeudi les premières amendes. «Nous souhaitons laisser une marge de tolérance pour que les gens s'habituent à la nouvelle réglementation», expliquait hier Christophe Leroy, responsable du centre de tri de Malley.

Une tolérance passagère qui s'applique en général dans le canton. A l'instar de Morges ou de Gland, la plupart des Communes ont en effet décidé d'attendre la semaine prochaine pour amender. Certaines, comme Rolle, ont commencé le travail de fouille des sacs illicites. Néanmoins, la voirie rolloise n'enverra qu'une lettre d'avertissement aux personnes concernées, patientant également jusqu'à la semaine à venir pour appliquer les sanctions. Bavois, quant à elle, attendra le mois de mars pour commencer à fouiller les sacs. Le municipal Laurent Salzman justifie cette tolérance de deux mois pour «finir les stocks de sacs noirs».

Seule ville d'importance à appliquer sans ciller la tolérance zéro: Nyon. Une douzaine de sacs non conformes ont été ouverts, contenant pour la plupart des adresses. Les premières amendes, fixées à 200 francs, ont été envoyées aux contrevenants.

Le barème pourra passablement varier selon la Commune. Comme pour l'application de la taxe, chacune définit en effet l'ampleur des sanctions. Alors que Lausanne fixe un plancher à 120 francs, plus les frais administratifs, Rolle a défini une première amende correspondant au prix du sac multiplié par 100. En cas de récidive, Lausannois et Rollois risquent les uns comme les autres une amende à quatre chiffres, variant selon la gravité du délit. **B.LZ**



Les sacs noirs lausannois sont laissés dans la rue et marqués «dépôt non conforme».